



République française

2024/...

Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

**Décision 2024/67 portant approbation de la convention constitutive du groupement de commandes relatif aux travaux d'aménagement de la place Cabassole**

---

Le Président de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 5211-10 ;*
- *Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-2 et suivants ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2020/57 en date du 23 juillet 2020, modifiée par délibération n°2021/68 en date du 27 mai 2021 et par la délibération n°2024/124 en date du 26 septembre 2024 accordant au Président délégation pour toute décision concernant l'adhésion, la constitution, la mise en œuvre et l'exécution de groupements de commandes avec d'autres pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices ;*

La commune de Cavaillon réalise un projet d'aménagement de la place de Cabassole. A ce titre, une partie des travaux concerne l'assainissement, compétence détenue par LMV agglomération. Afin de faciliter l'exécution et l'unité des travaux, une mutualisation est envisagée.

Elle est permise en cette matière, à travers la conclusion de groupements de commandes, répondant à la définition de l'article L. 2113-6 du code de la commande publique, lequel dispose que « *des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marché(s) public(s)* ».

En outre, la conclusion d'achats groupés, par la massification du besoin, permet :

- D'être plus attractifs auprès des fournisseurs,
- De renforcer la position de l'acheteur dans la relation commerciale,
- D'obtenir de meilleurs prix par la massification des achats,
- De mutualiser la procédure de mise en concurrence,
- De donner l'occasion d'échanges sur les pratiques, les choix et les stratégies achats entre les membres du groupement,
- De mutualiser les compétences techniques des services des différents acheteurs.

Ce groupement sera constitué de :

- La commune de Cavaillon
- La communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse



République française

2024/...

Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

La commune assure la coordination du groupement. Chaque membre signera, et exécutera ensuite le contrat pour la part qui le concerne. Il s'acquittera directement des paiements auprès du fournisseur retenu.

Décide,

### Article 1

La convention, ci-annexée, portant sur la constitution d'un groupement de commandes pour les travaux d'aménagement de la place Cabassole est approuvée.

### Article 2

Madame la directrice générale des services de la communauté d'agglomération et Monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Avignon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

### Article 3

Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Fait à Cavaillon, le 29/10/2024

Le Président,

Gérard DAUDET

